



COMMUNE DE BIBLISHEIM

**PROCES - VERBAL SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 DECEMBRE 2023**

Sous la présidence de Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Maire

**Membres présents** : Mme CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, Mme SCHELLENBERGER Michèle, M. DEUTSCH Laurent, M. AMRHEIN Christophe, Mme BARTHEL-HAGER Marina, Mme BUFF Christiane, M. RITTER Fabrice, M. SCHEUER Marc, M. WEBER Pierre,

**Membres absents excusés**: Mme TRITSCHLER Patricia,

**Membres absents non excusés**: ---

**Pouvoirs**: ---

**Date de la convocation**: 30 novembre 2023

**Avant de passer à l'ordre du jour**:

➤ **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance: Mme BARTHEL-HAGER Marina,

➤ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 NOVEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

➤ **COMPETENCES EXERCEES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS**

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 20 mars 2020 (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales)

COMPETENCE	DECISION	DATE
Préparation, passation, exécution et règlement des marchés ( L.2122-22-4° )	NEANT	
Contrats d'assurance et indemnités de sinistres ( L.2122-22-6° )	NEANT	
Délivrance et reprise des concessions au cimetière ( L.2122-22-8° )	NEANT	
Droit de préemption urbain ( L.2122-22 -15° )	NEANT	
Droit de priorité ( L.2122-22-22° )	NEANT	

- Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises depuis la précédente réunion du Conseil Municipal, en application de la délibération du 23 mars 2023 (article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Locales).

NEANT

### **VENTE DE TERRAINS COMMUNAUX**

Madame le Maire a été informée de projet de vente de terrains communaux dans la Rue de l'Eglise. Ces terrains sont adjacents à une parcelle communale et l'agence immobilière propose à la commune de rattacher cette bande de terrain aux parcelles en vente.

Le Conseil Municipal approuve la vente de la parcelle 37, section 7, et propose également la vente de la parcelle 39.

### **AVIS SUR LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DU DES SOLS**

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, proposée par la Région Grand Est et le PETR Alsace du Nord. A défaut, la composition prévue dans la loi du 20 juillet 2023 s'imposera.

La composition proposée permettra d'augmenter la représentation des SCOT et inclura des représentants de structures impliquées dans l'aménagement du territoire et l'élaboration des documents d'urbanisme.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la composition proposée.

### **IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les communes sont invitées à définir avant le 31 décembre 2023 des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

La Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn ayant engagé une étude afin de définir ces zones sur le territoire communautaire, le Conseil Municipal décide de ne définir aucune zone dans l'immédiat. Une telle zone pourra être définie à l'issue de l'étude.

### **RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

Madame le Maire présente le rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets, transmis par le SMICTOM NORD ALSACE.

Les conseillers en prennent acte.

## DIVERS

➤ **Trame verte**

Madame le Maire rappelle les travaux de plantations de haies le samedi 9 décembre, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de la trame verte.

➤ **Noël des Aînés**

Madame le Maire rappelle que les repas de Noël seront distribués aux aînés le dimanche 10 décembre.

➤ **Rénovation de l'éclairage public**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché a été notifié à l'entreprise FRITZ, de NIEDERROEDERN. Le matériel est en commande et sera mis en place dès réception.

*Fin de la réunion : 20 H 35*

**Le Maire**  
**Mireille CABIROL de SAINT GEORGES**

*Mireille Cabirol de Saint Georges*

